

Déblai ou remblai, ponceau, canalisation, aménagement d'une deuxième entrée charretière

Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour ces travaux, vous devez vous procurer un certificat d'autorisation, celui-ci est valide pour une période de 6 mois.

Déblai et remblai : 50 \$

Installation d'un ponceau : sans frais

*Canalisation ou **remplacement** d'un ponceau : 50 \$*

*Aménagement d'une **deuxième** entrée charretière : 50 \$*

Travail de déblai ou de remblai d'un terrain

Tout nivellement d'un emplacement doit être fait de façon à préserver toute qualité originaires du sol (pente, dénivellation par rapport à la rue et aux emplacements contigus).

Vous devez fournir les informations suivantes :

- les aménagements projetés ;
- la topographie existante et le nivellement proposé ;
- la localisation des bâtiments, des cours d'eau, des lacs, des falaises, des marécages, s'il y a lieu.

*****Aucun ouvrage ne doit être exécuté à proximité d'un cours d'eau*****

Une demande complète nous permet une compréhension de l'ensemble du projet et de vérifier la conformité relativement à notre réglementation.

Installation d'un ponceau

Le diamètre d'un ponceau ne doit pas être inférieur à quarante-cinq centimètres (45 cm) ou dix-huit pouces (18") et la longueur d'au moins six mètres (6 m) ou dix-neuf pieds (19'), mais pas plus de dix mètres (10 m) ou trente-deux pieds (32').

Dans le cas où les débits sont importants, les ponceaux et les regards doivent être de diamètre suffisant pour ne pas retarder en aucun temps l'écoulement de ces débits d'eau.

Les types de tuyaux autorisés sont :

- Tuyau en béton armé (T.B.A.) ;
- Tuyau de tôle ondulée (T.T.), 1,6 mm d'épaisseur minimum ;
- Tuyau de plastique ondulé (T.P.O.), classe 320, double paroi seulement.

La distance entre deux ponceaux ou allées d'accès sur un même emplacement ne doit pas être inférieure à 7 mètres.

Dans le cas de la canalisation d'un fossé, des regards en béton aux fins de nettoyage doivent être aménagés à tous les 60 pieds.

Les ponceaux ainsi que l'installation de ceux-ci sont à la charge du propriétaire du terrain concerné.

Aménagement d'un plan d'eau décoratif

Vous devez fournir les informations suivantes :

- la topographie existante et le nivellement proposé ;
- Coupe transversale du bassin (membrane géotextile, profondeur, muret, enrochement des berges, etc.) ;
- Localisation du plan d'eau et des travaux de nivellement (si applicable) sur une copie du certificat de localisation (emplacement des pompes submersibles, chutes décoratives, plantation d'arbres, etc.).

Pour de plus amples informations

Municipalité de Sainte-Sophie
Service d'urbanisme
2199, boulevard Sainte-Sophie,
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

Téléphone : 450 438-7784, poste 5201
Télécopieur : 450 438-0858

Courriel : urbanisme@stesophie.ca

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h



Demande de certificat d'autorisation

Déblai ou remblai, ponceau, canalisation, aménagement d'une deuxième entrée charretière

Adresse des travaux : _____

Identification <i>Propriétaire</i>	<i>Requérant</i>
Nom :	_____
Adresse :	_____
Téléphone 1 :	_____
Téléphone 2 :	_____
Courriel :	_____

(1) Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

1. Croquis d'implantation

Plan d'aménagement du terrain sur une copie de votre certificat de localisation.

2. Description détaillée des travaux

3. Dans le cas de travaux de remblai, vous devez remplir le formulaire - Engagement du propriétaire pour remblai non contaminé.

Ce formulaire est disponible au service d'urbanisme et doit accompagner votre demande de certificat d'autorisation.

Entrepreneur ou **Auto construction**

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
R.B.Q.: _____

Coût (estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : _____ \$

Durée des travaux : Début : _____ Fin : _____

Signature du requérant : _____ Date : _____



Espace réservé au service d'urbanisme

Matricule : _____	Secteur de zone : _____
N° lot (s) : _____	C.O.S. : _____
Type de lot : _____	N° de la demande : _____

